GEMENG KÄERCH

PacteClimat 50%

30 JOER KLIMA BÜNDNIS LËTZEBUERG

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'État et des communes, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite en vue d'obtenir une autorisation de construire.

Objet de la demande de construire :

Installation d'une clôture en treillis métallique.

sur la/les parcelle(s)

1910/5121 de la section A de Koerich.

Pendant le délai d'instruction du dossier, mais au moins pendant trente (30) jours, à compter du jour de publication du présent avis, ce dernier est affiché, de façon accessible et de manière visible et lisible sur la parcelle destinée à recevoir l'objet de la demande.

Pendant le même délai, toute personne intéressée est libre de venir consulter le dossier afférent au service technique communal pendant les jours et heures ouvrables de la commune (de préférence sur rdv, Steve Rodesch, tél. : 288 355 220, e-mail : technique@koerich.lu) et de faire valoir ses observations au sujet de la demande d'autorisation de construire avant que celle-ci ne soit délivrée, ceci en adressant un courrier recommandé au bourgmestre.

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH

Koerich, le 9/11/2026

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KOERICH – SERVICE TECHNIQUE
2, rue du Château | L-8385 KOERICH | T. : 288 355 220 | F. : 288 355 232 | technique@koerich.lu